

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;
Jérémy Drouart, Susanne Muller-Hubsch, Elke Roex, Fatiha El Ikdimi, Nadia Kammachi, Allan Neuzy, Julien Milquet, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;
Monique Cassart, Françoise Carlier, Gaëtan Van Goidsenhoven, Christophe Dielis, Abdurrahman Kaya, Kamal Adine, Nketo Bomele, Achille Vandyck, Lotfi Mostefa, Sofia Bennani, Jean-Jacques Boelpaep, Latifa Ahmiri, Giovanni Bordonaro, Yasmîna Messaoudi, Mohammed Khazri, Sunny Mohammad Aamir Naeem, Gilles Verstraeten, Martine Maria Jean Roggemans, Safouane Akremi, Amin El Boujdaini, Shahin Mohammad, M'Hamed Benallal, Sofia Seddouk, Halina Benmrah, François Rygaert, Beatrijs Comer, *Conseillers communaux* ;
Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S* ;
Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Excusés

Fabienne Miroir, Alain Kestemont, *Échevin(e)s* ;
Eric Tomas, Fatima Ben Haddou, Iman Abdallah Mahyoub, Leïla Belafquih, Mustafa Yaman, André José Crespín, Didier Bertrand, Pascale Panis, Jean - François Jäger, *Conseillers communaux*.

Séance du 06.10.22

#Objet : CC. Démographie. Règlement du 30 juin 2022 relatif à la perception de taxes et redevances sur la délivrance de certificats, documents et autres prestations administratives. Modification.- report du 15/09/2022 #

Séance publique

800 DÉMOGRAPHIE

810 Population

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu sa délibération du 30 juin 2022 relative au règlement relatif à la perception de taxes et redevances sur la délivrance de certificats, documents et autres prestations administratives ;

Vu que les services rendus aux particuliers et la délivrance de documents administratifs, entraînent des charges pour la commune et qu'il est équitable de faire supporter par les bénéficiaires les frais que ces services comportent ;

Considérant que l'autorité communale détient son pouvoir de taxation de l'article 17 § 4 de la Constitution; qu'il lui appartient, dans le cadre de son autonomie fiscale, de déterminer les bases et l'assiette des impositions dont elle apprécie la nécessité au regard des besoins qu'elle estime devoir pourvoir, sous la seule réserve imposée par la Constitution, à savoir la compétence du législateur d'interdire aux communes de lever certains impôts; que, sous réserve des exceptions déterminées par la loi, l'autorité communale choisit sous le contrôle de l'autorité de tutelle, la base des impôts levés par elle ;

Considérant qu'il convient de revoir le règlement à raison de la disparition de certaines redevances et de l'adaptation de certaines autres ;

Considérant que le Conseil communal a jugé nécessaire d'imposer la délivrance de

documents administratifs ainsi que les services rendus aux particuliers, relatifs aux services démographiques visés par le présent règlement, de manière à pouvoir se procurer des recettes additionnelles destinées à financer les dépenses d'utilité générale auxquelles la commune doit faire face ;

Vu la décision du collège du 24 août 2021 d'autoriser le CIRB à intégrer dans IRISbox via Fidus les services électroniques du projet CJCS-CG du Casier Judiciaire Central permettant de fournir aux citoyens des extraits de casier judiciaire. Le citoyen peut consulter et imprimer Gratuitement ces extraits de casier judiciaire ;

Dès lors, il convient que ces extraits de casier judiciaire soient délivrés également Gratuitement aux guichets ;

Vu la décision du collège du 24 août 2021 d'autoriser le CIRB à intégrer dans IRISbox via Fidus les services électroniques du projet BAEC permettant de fournir aux citoyens des copies conformes et des extraits d'actes d'état civil ; Le citoyen peut consulter et imprimer Gratuitement ces copies conformes et des extraits d'actes d'état civil ;

Dès lors, il convient que ces copies conformes et des extraits d'actes d'état civil soient délivrés également Gratuitement aux guichets ;

ARRETE :

DUREE ET ASSIETTE DE LA TAXE

Article 1. - Il sera établi au profit de la commune et aux conditions fixées ci-dessous, des taxes et des redevances sur la délivrance de certificats, sur les renseignements et services administratifs ainsi que sur la délivrance et le traitement d'autres documents administratifs.

Article 2. - Le montant de ces redevances est fixé comme suit :

SERVICE DE POPULATION

		Tarif actuel	Proposition	2023	2024
	DIVERS				
1	Délivrance de : certificat de résidence – certificat d'inscription – certificat de nationalité – certificat de vie – composition de ménage – casier judiciaire	Gratuit	Gratuit		

2	Délivrance de documents administratifs, certificats (autres que voir n° 1), attestations diverses, recherches d'adresse	7,00	10,00	10,50	11,00
3 a	Demande pour inscription en commune (par dossier)	7,00	10,00	10,50	11,00
3 b	Réinscription après radiation d'office	0	10,00	10,50	11,00
4	Activation du duplicata codes PIN/PUK	7,00	10,00	10,50	11,00
5 a	Légalisation d'une signature	7,00	10,00	10,50	11,00
5 b	Les autorisations parentales dans le cadre d'un voyage scolaire.	Gratuit	Gratuit		
6	Certification conforme de documents	7,00	10,00	10,50	11,00
7	Prise en charge ou certificat d'hébergement	25,00	25,00		
8	Dépôt acte de mariage célébré à l'étranger au service Population	25,00	25,00		
9	Modification/change ment de nom, prénom, date ou lieu de naissance aux Registres de la Population	25,00	25,00		
10	Certificat d'hérédité	Gratuit	Supprimé		
11	Attestation d'introduction d'une demande d'attribution ou d'acquisition de la nationalité belge	7,00	Supprimé		

12	Changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation des véhicules automoteurs	7,00	Supprimé		
13	Délivrance de listings d'habitants en conformité avec l'arrêté royal du 16.07.1992	0,25 p/hab. avec un min. de 250 p/listing	0,25 p/hab. avec un min. de 250 p/listing		
14	Les extraits délivrés à des particuliers, des registres de l'état civil et les extraits des registres tenus par les officiers de l'état civil pour les actes concernant l'acquisition, le recouvrement, la conservation et la perte de nationalité	7,00	Gratuit		
COHABITATION LEGALE					
15	Dossier relatif à la déclaration de la cohabitation légale	Gratuit 50,00 (Si une des 2 personnes n'est pas inscrite aux Registres de la Population)	Gratuit 50,00 (Si une des 2 personnes n'est pas inscrite aux Registres de la Population)		
16	Dossier relatif à la cessation de la cohabitation légale	50,00	50,00		
PERMIS DE CONDUIRE					
17	Délivrance d'un permis de conduire (Provisoire et définitif)	Prix de revient du permis de conduire réclamé à l'Administration communale majoré de la redevance suivante 8,00	Prix de revient du permis de conduire réclamé à l'Administration communale majoré de la redevance suivante 15,00	15,50	16,00

18	Procédure urgente	Prix de revient du permis de conduire réclamé à l'Administration communale majoré de la redevance suivante 12,00	Prix de revient du permis de conduire réclamé à l'Administration communale majoré de la redevance suivante 20,00		
19	Délivrance d'un permis de conduire international	7,00	15,00	15,50	16,00
20	Délivrance de l'annexe 4 : attestation de stage	0,00	10,00	10,50	11,00
	PASSEPORTS ET TITRES DE VOYAGE				
	PASSEPORTS				
21	Demande de passeport	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 25,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 35,00	37,00	39,00
22	Demande de passeport Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 25,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 35,00	37,00	39,00

23	Demande de passeport Enfants de moins de 12 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 10,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 15,00	15,50	16,00
Procédure urgente					
24	Demande de passeport en urgence	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 30,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 50,00	52,00	54,00
25	Demande de passeport en urgence Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 30,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 50,00	52,00	54,00
26	Demande de passeport en urgence Enfants de moins de 12 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00	20,00	20,00

	Procédure super urgente				
27	Demande de passeport en super urgence	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 30,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 100,00	105,00	110,00
28	Demande de passeport en super urgence Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 30,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 50,00	52,00	54,00
29	Demande de passeport en super urgence Enfants de moins de 12 ans	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00	Prix de revient du passeport ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante : 20,00	20,00	20,00
	TITRE DE VOYAGE				

30	Demande de titre de voyage	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire) 25,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire) 35,00	37,00	39,00
31	Demande de titre de voyage Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 25,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 35,00	37,00	39,00
32	Demande de titre de voyage Enfant de moins de 12 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 10,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 15,00	15,50	16,00
	Procédure urgente				

33	Demande de titre de voyage	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire) 30,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire) 50,00	52,00	54,00
34	Demande de titre de voyage Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 30,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 50,00	52,00	54,00
35	Demande de titre de voyage Enfant de moins de 12 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 20,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 20,00	20,00	20,00
	Procédure super urgente				

36	Demande de titre de voyage	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire) 30,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante (20 euros de redevance consulaire) 100,00	105,00	110,00
37	Demande de titre de voyage Enfants entre 12 et 18 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 30,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 50,00	52,00	54,00
38	Demande de titre de voyage Enfant de moins de 12 ans	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 20,00	Prix de revient du titre de voyage ainsi que la redevance fixée par le SPF. Affaires étrangères majoré de la redevance suivante 20,00	20,00	20,00
	DOCUMENTS D'IDENTITE ELECTRONIQUES (sauf Kids-ID)				

39	Procédure normale : délivrance de cartes électroniques, cartes et documents de séjour, cartes biométriques et titres de séjour et leur duplicata	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 7,00	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 10,00	10,00	10,00
40	Procédure urgence (j + 1) avec livraison de la carte et des codes PIN/PUK dans les communes	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 25,00	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 50,00	52,00	54,00
41	Procédure urgence avec livraison centralisée (j + 1) de la carte et des codes PIN/PUK à l'adresse de la Direction générale Institution et Population du SPF Intérieur-Bruxelles	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 25,00	Prix de revient de la carte réclamé à l'Adm. communale majoré de la redevance suivante : 50,00	52,00	54,00
42	Le certificat d'identité (carte d'identité vacances) pour enfants de moins de douze ans	Gratuit	Gratuit		
	DOCUMENTS D'IDENTITE ELECTRONIQUES POUR ENFANTS BELGES DE MOINS DE DOUZE ANS				

43	Procédure normale : document d'identité électronique pour enfant belge de moins de 12 ans (= Kids-ID)	Prix de revient de la Kids-Id réclamé à l'Adm. Communale. Pas de taxe additionnelle	Prix de revient de la Kids-Id réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 5,00	5,00	5,00
44	Kids-ID - procédure urgence (j + 1) avec livraison de la carte et des codes PIN/PUK dans les communes	Prix de revient de la Kids-Id réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 25,00	Prix de revient de la Kids-Id réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 30,00	30,00	30,00
45	Procédure urgence avec livraison centralisée (Kids-ID) (j + 1) de la carte et des codes PIN/PUK à l'adresse de la Direction générale Institutions et Population du SPF Intérieur-Bruxelles	Prix de revient de la Kids-Id réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 25,00	Prix de revient de la Kids-Id réclamé à l'Adm. Communale majoré de la redevance suivante : 30,00	30,00	30,00

SERVICE DES ETRANGERS

	DIVERS				
46 a)	Première inscription en Belgique d'un étranger (par personne) - ouverture de dossier	7,00	10,00	30,00	30,00

46 b)	Réinscription après radiation d'office	0,00	10,00	10,50	11,00
47	Demande de régularisation de séjour en vertu de l'article 9Bis de la loi du 15/12/1980	25,00	25,00		
	ANNEXES AR 08/10/80				
48	Annexe 3 (déclaration d'arrivée)	7,00	10,00	10,50	11,00
49	Annexe 3ter	Gratuit	Gratuit		
50	Annexe 15 (document de séjour provisoire)	7,00	10,00	10,50	11,00
51	Annexe 15 bis	Gratuit	10,00	10,50	11,00
52	Annexe 15 quinquies	Gratuit	10,00	10,50	11,00
53	Annexe 16	7,00	10,00	10,50	11,00
54	Annexe 18	7,00	10,00	10,50	11,00
55	Annexe 19	7,00	10,00	10,50	11,00
56	Annexe 19ter	7,00	10,00	10,50	11,00
57	Annexe 22	7,00	10,00	10,50	11,00
58	Annexe 33	Gratuit	10,00	10,50	11,00
59	Annexe 35 (document spécial de séjour)	7,00	10,00	10,50	11,00
60	Annexe 41 bis	Pas encore prévue	10,00	10,50	11,00
61	Annexe 49	Gratuit	10,00	10,50	11,00
62	Annexe 51	Gratuit	10,00	10,50	11,00
63	Annexe 56	Gratuit	10,00	10,50	11,00
64	Annexe 58	Gratuit	10,00	10,50	11,00
65	Annexe 59	Gratuit	10,00	10,50	11,00
	AUTRES ANNEXES				
66	Annexe 3 de la circ. 21-06-2007 (Demande d'autorisation de séjour 9bis)	7,00	10,00	10,50	11,00
	Attestation d'immatriculation				
67	Délivrance	7,00	10,00	10,50	11,00

68	Prolongation	7,00	10,00	10,50	11,00
----	--------------	------	-------	-------	-------

SERVICE DE L'ETAT CIVIL

NATIONALITÉ					
69	Dossier relatif à la déclaration d'acquisition de la nationalité belge (art.12 CNB)	50,00	60,00	65,00	70,00
70	Dossier relatif à l'attribution de la nationalité belge (art 8 CNB)	Gratuit	75,00	80,00	85,00
71	Dossier relatif à la déclaration de recouvrement (art.24) ou renonciation de la nationalité belge (art.22)	50,00	75,00	75,00	75,00
MARIAGE					

72	Constitution dossier mariage à l' Etat-Civil	<p>Gratuit</p> <p>50,00 (si 1 des 2 personnes n'est pas inscrite aux Registres de la Population)</p>	<p>50,00 euros</p> <p>100,00 (si 1 ou les 2 personnes n'est/ne sont pas inscrite(s) aux Registres de la Population ou lorsque les personnes sont inscrites mais 1 ou les 2 est/sont né(s) à l'étranger)</p>	<p>55,00</p> <p>105,00</p> <p>(si 1 ou les 2 personnes n'est/ne sont pas inscrite(s) aux Registres de la Population ou lorsque les personnes sont inscrites mais 1 ou les 2 est/sont né(s) à l'étranger)</p>	<p>60,00</p> <p>110,00</p> <p>(si 1 ou les 2 personnes n'est/ne sont pas inscrite(s) aux Registres de la Population ou lorsque les personnes sont inscrites mais 1 ou les 2 est/sont né(s) à l'étranger)</p>
	DIVERS				

73	Changement de prénom Reprise de la compétence du SPF Justice. Loi du 18 juin 2018	Gratuit	Ancienne compétence du SPF Justice. Autonomie communale dans la fixation des prix mais deux limitations légales 1) 10,00% de la somme pour les transgenres 2) Gratuit pour les candidats à la nationalité dépourvu de prénom. 500 Exception 1 : 50 Exception 2 : Gratuit	Ancienne compétence du SPF Justice. Autonomie communale dans la fixation des prix mais deux limitations légales 1) 10,00% de la somme pour les transgenres 2) Gratuit pour les candidats à la nationalité dépourvu de prénom. 515,00 Exception 1 : 51,50 Exception 2 : Gratuit	Ancienne compétence du SPF Justice. Autonomie communale dans la fixation des prix mais deux limitations légales 1) 10,00% de la somme pour les transgenres 2) Gratuit pour les candidats à la nationalité dépourvu de prénom. 530,00 Exception 1 : 53,00 Exception 2 : Gratuit
74	Rectification d'acte	Nouvelle compétence depuis l'entrée en vigueur de la BAEC Gratuit	50,00 Remboursable si refus	55,00	60,00

75	Création acte de base (article 68,00 code civil)	Nouvelle compétence depuis l'entrée en vigueur de la BAEC Gratuit	50,00	55,00	60,00
CIMETIERE					
76	Taxe administrative concernant la déclaration de décès ainsi que les actions administratives fournies par le service décès (ex. Recherches, correspondance, apposition du plomb sur le cercueil, ...)	Ancienne redevance pour la mise en bière 175,00	Nouvelle taxe 175,00	180,00	185,00
77	Exhumations	375,00	800,00	825,00	850,00

DIVERS DEMOGRAPHIE

78	Les recherches généalogiques et archives	50,00 par heure	50,00 par heure		
79	Photocopie éventuelle pour la constitution d'un dossier individuel	0,25 par pièce	0,25 par pièce		
80	Vente de listes électorales supplémentaires (Art. 17 § 1 du Code Electoral)	250,00 ou au prix suivant les instructions du SPF Intérieur	250,00 ou au prix suivant les instructions du SPF Intérieur		

RECOUVREMENT

Article 3.- La taxe et les redevances sont perçues au comptant et au moment de la délivrance du document. Lorsqu'un document est envoyé par voie postale, un montant égal à celui de la taxe, majoré des frais d'expédition, est exigé préalablement à la délivrance de celui-ci.

Article 4.- Les frais d'expédition sont à charge des particuliers et des établissements privés qui demandent des documents, même dans le cas où la délivrance est Gratuite.

EXONERATIONS

Article 5.- Sont exonérés de ces redevances :

Les documents qui doivent être délivrés Gratuitement par l'administration communale en vertu d'une loi, d'un arrêté royal ou d'un règlement quelconque.

Article 6.- Les documents administratifs faisant l'objet du présent règlement sont délivrés Gratuitement aux personnes intéressées

§1 En cas d'indigence dûment constatée par une décision visée aux articles 683 à 688 du Code judiciaire :

§2 En cas d'application du statut de « mineurs étrangers non accompagnés » tel que défini par la loi programme du 24 décembre 2002, Titre XIII, chapitre VI

DISPOSITIONS FINALES

Article 7.- Le présent règlement entrera en vigueur à partir du 19 septembre 2022.

Il annule et remplace le règlement relatif à la taxe sur la délivrance de documents administratifs adopté par le Conseil communal en séance du 30 juin 2022.

Conformément à la loi, la présente délibération sera soumise aux autorités de tutelle compétentes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 07 octobre 2022

Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'échevin(e),

Marcel Vermeulen

Fabienne Miroir